

Etude exclusive MMA¹

La prévention du risque routier encore trop absente dans les TPE / PME

Alors que démarre la 1^{ère} édition des Journées de la sécurité routière au travail, MMA a interrogé les dirigeants de TPE/PME sur leur connaissance du risque routier dans l'entreprise, mais également sur leur responsabilité face à celui-ci.



Le risque routier est la 1^{ère} cause d'accident mortel au travail. Pourtant, 80 % des chefs d'entreprise déclarent ne pas avoir mis en place d'actions de prévention du risque routier. Mais les récentes mesures réglementaires pour responsabiliser le dirigeant et les salariés sont connues et semblent en bonne voie d'application.

Une prise de conscience de la responsabilité des dirigeants plus importante

En 2015, le risque routier professionnel était toujours la 1^{ère} cause d'accident mortel au travail avec 483 décès². Pourtant ce danger est sous estimé, puisque moins de 1 dirigeant de TPE/PME sur 4 classe ce risque au premier rang.

Depuis le 1er janvier 2017, les employeurs ont l'obligation de désigner les salariés qui ont commis une infraction sur la route à bord d'un véhicule de société. **4 mois après la mise en application de cette mesure, ils sont déjà 94 % à la connaître et 50 % à appliquer la désignation (contre 29 % en 2016)**. Ils savent également majoritairement qu'en cas de non dénonciation du salarié ils devront payer l'amende liée à l'infraction (87 %) ainsi qu'une amende spécifique pour non désignation (81 %).

Pour les dirigeants, **cette nouvelle mesure responsabilise le salarié (53 %)** mais ils considèrent dans le même temps qu'elle peut nuire aux relations internes avec la hiérarchie (48 %).

Mais une implication encore trop faible en terme d'actions

80 % des chefs d'entreprise déclarent ne pas avoir mis en place d'actions de prévention du risque routier. 68 % n'ont d'ailleurs pas encore pas inscrit le risque routier dans le Document Unique. C'est dans le secteur du BTP (39 %) que cette mention est la plus répandue.

2 entreprises sur 10 sont ainsi impliquées dans une démarche active, mais le plus souvent avec des actions peu engageantes : la mesure la plus répandue demeure la vérification régulière des véhicules mis à disposition des salariés (85 %), suivie par la vérification de leur permis de conduire (75 %). Parmi les autres actions mises en place dans ces entreprises, on trouve **la réduction des déplacements à 48 % et le droit à la déconnexion complète pendant un trajet professionnel à 32 %**. En termes d'information et de sensibilisation, plus de la moitié des chefs d'entreprise ont mis en place une charte des bonnes pratiques au volant (54 %), mais les sessions de formation ou journées de sécurité routière sont moins pratiquées (28 %). Quant à l'éthylotest anti-démarrage, ils ne sont encore que 13 % des dirigeants à le proposer.

Des dirigeants pourtant prêts à s'engager

La raison principale donnée par les chefs d'entreprise à l'absence d'actions de prévention est le fait de ne pas y avoir pensé (45 %). Le manque de moyens financiers (4%) et le manque de coopération de la part des salariés (1%) représentent les plus faibles proportions parmi les raisons de cette carence.

L'appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière au travail emporte l'adhésion des dirigeants. 70 % sont prêts à signer cet appel et ainsi à s'engager à mettre en place des actions de sensibilisation pour limiter les risques d'accident pour leurs employés : limitation des appels téléphoniques au volant, sobriété sur la route, pas de dépassement de vitesse etc.

Concernant les autres actions prioritaires qui doivent être menées par les pouvoirs publics, 73 % des chefs d'entreprise désignent l'alcool au volant comme l'enjeu primordial, suivi par la consommation de stupéfiants (48 %) et les distracteurs de conduite (30 %). Quant au port de la ceinture de sécurité, ils sont seulement 9 % à le désigner comme un enjeu prioritaire de sécurité routière.

Un Mooc pour former les dirigeants de TPE et PME

« Les résultats de cette étude démontrent non seulement une sous-estimation du risque routier pour les dirigeants de TPE/PME mais également un besoin d'accompagnement sur mesure adapté à leur rythme de vie. Le quotidien de ces chefs d'entreprise est marqué par de multiples contraintes qui peuvent être un obstacle à la mise en place d'une politique du risque routier. **Ils sont d'ailleurs 19 % à déclarer ne pas mener d'actions par manque de temps.** Et ils ont des attentes fortes en matière d'accompagnement : **plus d'1 dirigeant sur 2 souhaite disposer d'un outil clé en main pour faciliter le diagnostic et la mise en place d'actions de prévention** », commente Fabian de Lacaze, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.



Pour répondre à ce besoin, MMA met à la disposition de tous les dirigeants de TPE/PME le **1^{er} Mooc dédié au risque routier professionnel**. Cet outil pédagogique informe et forme gratuitement les chefs d'entreprise en 30 minutes grâce à des vidéos, des documents téléchargeables et des quiz. A l'issue de cette formation en ligne, le dirigeant aura les clés pour diminuer le risque routier dans son entreprise et mener une politique de prévention pérenne auprès de ses salariés.

www.mooc-zerotracas.mma

Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur simple demande.

¹ Etude réalisée au téléphone par l'Ifop pour l'assureur MMA du 10 au 19 avril 2017 auprès d'un échantillon de 502 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.

² Source : Données émanant du Ministère du travail, octobre 2016

Contact Presse : agence Entre nous soit dit – Claire Mathurin / Sarah Maurit

Tél. : 01 40 29 15 54 - Port. : 06 30 10 92 22 Mail : cmathurin@entrenousoitdit.fr / smaurit@entrenousoitdit.fr

En savoir plus sur MMA Zérotracas

En matière de prévention, l'ambition de MMA est d'accompagner tous les acteurs de la route (piétons, automobilistes et 2 roues) au quotidien avec des informations accessibles et disponibles où que l'on soit : www.zerotracas.mma, applications iPhone / iPad et Android (PanoTracks, ASSR 1&2, BSR, formation 125 et Mon Appli Vélo) et réseaux sociaux.